48e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 17 23 AVRIL 1931

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

A propos d'un cinquantenaire et d'un centenaire :

Jules Ferry et son œuvre jugés par Mgr Freppel

Dans sa séance du 19 février dernier, le Sénat adoptait par 253 voix contre 18 un projet de loi par lequel la Chambre avait alloué au gouvernement un crédit de deux millions pour commémorer le cinquantenaire de l'école gratuite, laïque et obligatoire, pour célébrer en même temps le centenaire de la naissance de Jules Ferry.

Ce vote final sur une proposition bien délimitée ne donne aucune idée des débats confus et incohérents qui l'ont précédé au Sénat et surtout à la Chambre, le 3 juillet 1930. Le gouvernement, soutenu par des députés de la droite, proposait d'associer l'école chrétienne à l'exaltation de celle qui en est la négation et à la commémoraison d'un Ferry complété, grand patriote et homme sincère et loyal dans l'établissement de la laïcité[1]; les radicaux au contraire ne voulaient louer que l'artisan de l'école régénérée, un Ferry abstrait et découpé, considéré sous le seul aspect de la laïcité, parce qu'ils désiraient faire oublier qu'il avait été grand surtout quand leurs amis d'alors le combattirent avec acharnement, dans sa politique extérieure; les socialistes enfin se déclaraient prêts à célébrer les lois de l'enseignement laïque, mais refusaient d'y associer le nom de l'affameur et du fusilleur des Parisiens en 1870, de celui qui avait envoyé les Français mourir au Tonkin de la fièvre et du choléra, et qui d'ailleurs, né en 1832, ne pouvait avoir les honneurs d'un centenaire en 1931, parce que, remarquait l'un de leurs orateurs, « les anniversaires ne sont pas des fêtes mobiles. »

Pour ajouter à ce pêle-mêle de désirs et d'opinions contraires, le nom de Mgr Freppel fut à plusieurs reprises évoqué dans la discussion, plus avec le dessein de servir la commémoraison projetée que de rendre justice à l'évêque-député; car on rappela sa grande mémoire pour le ranger parmi les auxiliaires de Ferry dans la politique coloniale, et si on le présenta comme un de ses adversaires sur le terrain de l'école, c'était pour illustrer « le magnifique entêtement du Vosgien affrontant une opposition tenace, habile, éloquente et passionnée. » Attribuer tout l'honneur de cette discussion, « l'épisode la plus émouvante *(sic)* peut-être de nos annales parlementaires, » à Ferry est certainement aller contre les données de l'histoire. Pour rétablir la vérité et faire le point, pour jeter quelque clarté dans ces ténèbres cimmériennes dont on a voulu obnubiler le ferrysme et le berceau de la laïcité, il nous a paru utile de consulter Mgr Freppel lui-même, placé au premier rang pour savoir, de demander à ses discours et à ses lettres, inédites pour la plupart, quel a été le rôle de ce Ferry au nom symbolique, ce qu'ont été ses desseins et sa tactique, enfin ce qu'est son œuvre si mêlée et si discutable.

I

Mgr Freppel connaissait Ferry de réputation depuis que sous l'Empire, en mai 1869, il avait lu son fameux programme électoral où étaient rangés parmi « les destructions nécessaires, le clergé d'Etat, les églises officielles » et recommandée « par-dessus tout la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat. » En 1878, à la veille d'arriver au pouvoir, il disait encore : « La République est perdue si l'Etat ne se débarrasse de l'Eglise, s'il ne désenténèbre pas à tout jamais l'esprit français du dogme. » Dans le premier cabinet que Grévy appela aux affaires et qui comprenait une majorité de protestants et de francs-maçons, Ferry franc-maçon depuis 1875 fut placé à l'Instruction publique pour exécuter « la haute œuvre » de la secte. Son premier acte bien significatif fut de nommer Buisson directeur de l'enseignement, et dans l'élan de sa ferveur radicale et maçonnique, il déposa aussitôt deux projets de loi, le premier modifiant la composition du Conseil supérieur de l'Instruction publique, d'où il chassait les évêques et les magistrats ; le second, hypocritement appelé loi de liberté de l'enseignement supérieur libre qu'on réduisait à rien en supprimant les jurys mixtes et en rendant aux Facultés de l'Etat le droit exclusif de la collation des grades.

Directement menacé par ce dernier projet dans son Université catholique, Mgr Freppel rédigea aussitôt, au nom de ses collègues les évêques protecteurs de l'Université, une pétition à la Chambre : il y attirait l'attention des députés sur la tyrannie, l'injustice, l'inopportunité et le danger du projet Ferry qu'ils allaient avoir à discuter, et leur montrait comment ce singulier ministre en prenait à son aise avec les droits acquis des Uni-

[1] Cette proposition, écartée à deux voix de majorité (281 contre 279), fut votée par l'abbé Bergey.

versités catholiques, fondées sur la foi d'une loi votée par une Assemblée constituante. Membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Mgr Freppel, sur indication de son collègue de Rouen, le cardinal de Bonnechose qu'il avait consulté, avait d'abord gardé le silence à propos de la réorganisation de ce Conseil; mais bientôt il crut devoir présenter au public, dans une série d'*Observations*. les inexactitudes de fait et les fausses doctrines dont s'était inspiré Ferry dans son projet de loi [1]. Presque en même temps il écrivit une lettre sévère, rendue publique, à cet outrecuidant ministre qui, en pleine Chambre, l'avait mis en cause pour lui reprocher « d'avoir foudroyé jadis au sein du Conseil supérieur une *Histoire de France* à l'usage des petites écoles [2] »; il le rappela aux convenances et au respect de la vérité, en étalant son indiscrétion et sa fourberie. Mais ce ne sont là que des escarmouches, des combats d'avant-garde, une guerre de plume *a longinquo,* en attendant la grande passe d'armes à la tribune de la Chambre, face à face avec le ministre persécuteur.

Les catholiques, sauf le clan libéral, désiraient ardemment voir l'évêque d'Angers au Parlement. En 1871, présenté sur la liste d'Union de la Presse parisienne, il n'avait échoué que de quelques voix pour entrer à l'Assemblée Nationale. Ecarté plus tard, après des négociations laborieuses entre les partis d'opposition, d'un siège sénatorial dans la Loire-Inférieure et le Nord, puis d'un siège législatif dans le Morbihan, il fut enfin élu député de la 3e circonscription de Brest en juin 1880, et arriva à la Chambre, après le vote de la loi Camille Sée sur les lycées de filles. pour s'opposer de toute la force de son éloquence et de ses convictions ardentes à la loi sur l'enseignement primaire, la loi Ferry. Répondant à Paul Bert, rapporteur de la loi sur la gratuité, il démontra que cette gratuité absolue n'est qu'un leurre et une fiction, constituant une aggravation de charges pour les familles indigentes ou peu aisées et consacrant une véritable injustice au profit des riches; qu'elle est plus nuisible qu'utile aux progrès de l'instruction primaire en favorisant la négligence des parents, des élèves et des maîtres [3], et qu'enfin elle introduit dans la législation française un principe qui ne manquera pas d'entraîner logiquement à sa suite la gratuité de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, et même, passant comme la Convention de l'alphabet au pot au feu, la gratuité de la nourriture, du vêtement et du logement pour les enfants. L'extrême-gauche avait répondu à plusieurs reprises : « Très bien, nous l'espérons bien. »

Toute la Chambre avait admiré, avec la clarté et la vigoureuse logique de l'orateur, son habileté manœuvrière, l'art avec lequel il circulait autour de la doctrine de la gratuité pour l'interroger, la palper et en découvrir les conséquences désastreuses aux esprits inattentifs.

Le ministre Ferry ne pouvant infirmer les considérations économiques, psychologiques, morales et pédagogiques par lesquelles « l'éminent prélat qui l'avait précédé à la tribune avait combattu la gratuité, » s'attaqua aux congrégations enseignantes et à la rétribution scolaire; il s'arrêta surtout à rassurer les anticléricaux du Centre, que l'extension de la gratuité et le spectre du communisme avaient alertés et effarouchés, en affirmant que l'enseignement secondaire gratuit et l'internat gratuit sont des chimères et que le bon sens aura toujours raison contre ceux qui voudraient prétendre que l'Etat a le devoir absolu de mettre l'enseignement secondaire, comme le primaire, à la portée de tous. « Eh bien ! Nous dirons cela aux utopistes de l'avenir, aux esprits absolus qu'on nous annonce, et je crois que le public nous donnera raison. »

Parole d'une hypocrisie inouïe si elle ne correspondait pas à la conviction de Ferry, ou, si elle fut sincère, d'un esprit ingénu et battant neuf sur la pente fatale, glissante et savonnée d'un régime où règne l'électeur entraîné par un candidat caresseur. Mais parole à recueillir, car c'est celle du bon sens et de la raison. On comprend qu'à la Chambre du 3 juillet 1930, et au Sénat du 19 février 1931, les admirateurs de Ferry l'aient passée sous silence; mais pourquoi un membre de la droite n'a-t-il pas invoqué le témoignage de ce grand laïque contre le monstrueux étatisme de l'école unique, entrevue par Mgr Freppel avec une vue si nette et si longue de l'avenir [1] ?

Les panégyristes de Ferry ont loué à l'envi, dans les séances du 3 juillet 1930 et du 19 février 1931, la bravoure, l'énergie, l'activité de cet homme qui, au 30 octobre 1870, entrait dans la tranchée par peur des balles prussiennes. En réalité ce fut surtout un habile, désireux de ménager sa fortune, comme il le prouva en se mariant religieusement dans un petit village des Vosges à cause d'une tante à héritage, et en écrivant plus tard à sa femme qu'il tenait à ne pas effaroucher ceux de ses électeurs « qui suivent les processions et font des reposoirs. » Tolérant dans son fief électoral, il se montre anticlérical au gouvernement, mais là encore, en bon opportuniste qu'il est — le mot lui va comme un gant, — il voudrait user de biais, d'atermoiements, d'oscillations à droite et à gauche. L'opposition qu'il a rencontrée à la Chambre à propos de la gratuité, le discours si ferme et si convaincant de Mgr Freppel l'ont amené à réfléchir, et il avait dessein de ne poursuivre sa tâche d'organiser l'école qu'en

[1] Le cardinal de Bonnechose lui avait écrit « ne voir aucun inconvénient à ce qu'il justifiât par une lettre publique et en détail la composition actuelle du Conseil supérieur de l'Instruction publique » (24 mars 1879)

[2] *Textes et Récits d'histoire de France,* de Pierre Foncin

[3] Le 3 juillet 1930, un des panégyristes de Ferry avoua que la rétribution scolaire avait plus d'efficacité sur le travail des élèves que la gratuité.

[1] Ce qui étonne encore davantage c'est d'avoir entendu deux prêtres, les abbés Bergey et Desgranges à la séance de la Chambre du 10 mars 1931, parler « de l'édifice grandiose de l'école unique. » et se ranger parmi ces esprits chimériques dont Ferry lui-même ne pouvait supporter l'idée.

présentant l'obligation, en renvoyant après les élections de 1881 la question de la laïcité qui soulevait à l'avance l'opinion du pays tout entier. Mais il était le prisonnier des Loges qui l'avaient imposé à Grévy pour succéder à Freycinet défaillant contre les Congrégations à la présidence du Conseil, comme « l'un des fils les plus distingués de la maçonnerie. » Resté au ministère de l'Instruction publique, il fut obligé de renoncer à son « système diviseur » et, pressé par Paul Bert et la Commission, présenta à la Chambre avec l'obligation la laïcité des programmes.

Mgr Freppel s'opposa à l'obligation légale, dans laquelle il voyait une contrainte équivalente, en matière d'éducation, à l'oppression et à la tyrannie, une mesure absolument inefficace contre l'absentéisme à l'école et l'analphabétisme ; quant à la laïcité, tout le monde connaît les arguments vigoureux par lesquels il la combattit, en montrant l'impossibilité absolue pour l'instituteur de demeurer neutre, même s'il se garde d'attaquer la religion. « Je vous supplie, Messieurs, disait il en terminant, au nom des intérêts les plus sacrés de la patrie, de maintenir l'enseignement religieux dans nos écoles primaires. N'assumez pas devant Dieu et devant les hommes une aussi lourde responsabilité ; épargnez-vous ce reproche que l'histoire ne manquerait pas de vous faire, d'avoir vous aussi [1], dans un jour d'irréflexion et d'oubli, troublé votre pays par une loi de malheur. »

Ferry redouta-t-il l'impression profonde produite par ce discours ? Contrairement à la Commission qui avait rayé Dieu de l'école, il affirma n'avoir jamais voulu s'attaquer au déisme et au spiritualisme. Il ne s'agissait que d'imposer à l'école la neutralité confessionnelle, nécessaire à la sécurité de l'Etat et à l'avenir des générations républicaines ; « il importe aussi, disait-il en se tournant vers Mgr Freppel, que la surintendance des écoles et la déclaration des doctrines qu'on y enseigne n'appartiennent pas aux prélats qui ont déclaré que la Révolution française est un déicide ; qui ont proclamé, comme l'éminent prélat que j'ai l'honneur de voir devant moi l'a fait à Nantes devant le tombeau de Lamoricière, que les principes de 89 sont la négation du péché originel. » Mais il fallait aussi prendre garde à « ne pas séparer l'enseignement moral de toute notion dogmatique sur l'origine et la fin des choses, » et quant à lui, « il estimait que tous les réconforts, tous les appuis qui peuvent fortifier l'enseignement moral sont bons, qu'ils viennent des croyances idéalistes, spiritualistes, théologiques même. » Il ne dissimulait pas que dans un corps libéral au point de vue des doctrines comme l'était l'Université, on verrait certainement éclore des intelligences plus osées qui chercheront à séparer les vérités morales des dogmes de la théodicée, mais il assurait que pour l'instant l'immense majorité des professeurs se rattachait à la philosophie spiritualiste. C'était, à son avis, « une réponse suffisante aux vaines réclamations, aux accusations imméritées, à toute cette tempête d'effrois, à toute cette fantasmagorie de périls imaginaires que l'on cherchait à agiter autour de l'école neutre, » qu'on voudrait considérer et présenter comme une école sans Dieu.

Mgr Freppel releva immédiatement la contradiction entre cette déclaration de Ferry et la pensée de la Commission, qui avait écarté Dieu comme une simple hypothèse métaphysique dont on n'a pas à s'occuper, et demanda des explications, faute desquelles il devrait conclure « que le mérite de la franchise est du côté de la Commission, que le gouvernement cherche à dissimuler sa vraie pensée sous des concessions apparentes, uniquement parce qu'il est convaincu d'avance de la répulsion presque unanime du pays pour des écoles sans prière, sans culte et sans Dieu. » Il n'obtint pas de réponse : Ferry ne pouvait parler sans se découvrir.

L'avenir allait montrer que Mgr Freppel ne se trompait pas sur son idée de derrière la tête. Lorsque la loi votée par la Chambre vint en discussion au Sénat en 1881, Ferry s'éleva contre Jules Simon qui proposait de mentionner dans le projet de loi les devoirs envers Dieu au même titre que les devoirs envers la patrie, et celui-ci ayant obtenu gain de cause, Ferry aidé de Paul Bert fit rejeter cette motion du Sénat par la Chambre, puis attendit son heure. Au commencement de 1882 il vient de rentrer au ministère de l'Instruction publique, d'où il a été écarté pendant les quelques mois d'existence du cabinet Gambetta-Paul Bert, et il reprend la lutte au point où il l'a laissée sur le terrain scolaire [1]. Le 8 janvier, le Sénat a été renouvelé par tiers et les conservateurs ont perdu vingt sièges : Ferry, saisissant l'occasion aux cheveux, lui porte sa loi et la fait triompher définitivement après en avoir enlevé les devoirs envers Dieu. « Mais chose étrange, rappelait M. Groussau à la Chambre le 3 juillet 1930, Jules Ferry, par un arrêté du 27 juillet, ordonna aux instituteurs d'enseigner la morale qui, « distincte de la loi écrite, impose une responsabilité envers Dieu. » Quel changement de front ! Pourquoi ? C'est bien simple : il s'agissait, après la loi, d'apaiser, et si vous voulez que je dise le mot qui correspond à ma pensée, de tromper les familles catholiques. On a fait alors les déclarations les plus admirables, promettant le respect le plus absolu des convictions des parents. On a dit : « Ce que nous établissons, c'est une neutralité spiritualiste et — écoutez ceci, Messieurs. — respectueuse des sentiments religieux. » Et Viviani

[1] Après les Belges.

[1] Des catholiques avaient cru pouvoir se féliciter de la chute du cabinet Gambetta-Paul Bert mais Mgr Freppel n'éprouva pas cette satisfaction : « Ne croyez pas, écrit il à un ami, que le ministère Freycinet soit favorable aux intérêts religieux loin de là il se fera pousser par la gauche et nous assisterons au défilé de toutes les lois préparées par Bert et compagnie » Puis quelques jours plus tard, dans une autre lettre, il annonce « un déluge de projets antireligieux susceptibles à chaque instant de venir en discussion. Ces gens-là, écrit-il, sont endiablés. »

ne craignait pas de dire plus tard : « C'était un mensonge qui était nécessaire »[1]. Mgr Freppel ne s'y était pas trompé en déclarant la neutralité de l'école impraticable et indéfinissable. « Ne disons plus, écrivait-il alors : « Nous ne voulons pas détruire la religion ! » Disons : « Nous voulons détruire la religion ! » Ferry a fini par l'avouer plus tard à Jaurès dans ce mot cité à la Chambre le 3 juillet 1930 : « Mon but est d'organiser l'humanité sans Dieu et sans roi. »

Dans les séances de la Chambre et du Sénat préparatoires de son apothéose, il n'a pas été question, que je sache, de son rôle vis-à-vis de l'enseignement secondaire libre, et cependant le portrait de cet ennemi déloyal et fourbe ne serait pas complet, si nous ne le suivions sur ce terrain avec Mgr Freppel qui l'y a combattu. Enivré en effet du succès qu'il avait obtenu avec la loi de l'enseignement primaire, il rêva d'en remporter un semblable dans l'enseignement secondaire. Le laïciser lui aussi eût été le digne couronnement de son œuvre, et il y travailla avec ardeur. La loi Falloux n'avait-elle pas été une victoire de l'Eglise ? Ne fallait-il pas la rendre responsable des vides opérés dans les rangs de la bourgeoisie voltairienne et de la scission des deux jeunesses dressées l'une contre l'autre dans une jeune France divisée ?

La tâche était rude, mais enhardi par la capitulation des catholiques, que l'on avait obligés à « avaler » l'école laïque, il tenta l'aventure. Il ne pouvait songer à l'abrogation de la loi de 1850 ; il prit un détour et, vosgien mué en normand, imagina une tactique renouvelée de son fameux article 7 de 1879, qui interdisait l'enseignement aux Congréganistes non autorisés. Il fit proposer à la Chambre par son complice Compayré de soumettre les professeurs d'enseignement libre à d'exorbitantes et exceptionnelles conditions de capacité soit pour ouvrir et diriger un établissement, soit pour y enseigner. Ce n'était pas qu'il les regardât comme des maîtres sans valeur : il connaissait bien les succès de leurs élèves au baccalauréat et aux examens d'entrée dans les grandes écoles. Cette réussite qui se renouvelait chaque année, attestant de hautes aptitudes professionnelles, était même une des causes de la guerre qu'il voulait faire. Mais il savait aussi qu'ils manquaient généralement de cette pédagogie théorique qui ne s'acquiert que dans les livres. A cause de cette lacune dans la préparation à leur tâche, ils pourraient échouer devant un jury d'Etat, et l'on pouvait ainsi compromettre, entraver le recrutement du personnel enseignant dans les collèges. Les chaînes, les traverses furent présentées comme un élargissement, une protection et une sauvegarde de l'instruction : « Il ne faut pas laisser l'ignorance s'emparer de la jeunesse, disait le rapporteur. Protégeons les études et les idées qui nous sont chères. »

Mgr Freppel s'éleva contre ce machiavélisme qui tendait — la *Lanterne* l'avoua sans détour — à rétablir l'autorisation préalable, ce qui équivalait à nier la liberté de l'enseignement. Le projet parlait de relever les études. Alors, rétorqua l'évêque-député, il ne faudrait pas se tourner vers les établissements libres, mais vers les lycées de l'Etat où des rapports récents constataient un lamentable affaiblissement des études classiques. Puis, ayant mis hors de cause la loi de 1850, il critiqua le baccalauréat et, applaudi sur de nombreux bancs, il incrimina la surcharge des programmes, leur remaniement perpétuel, les réformes imprudentes et maladroites du ministre Ferry qu'il avait devant lui ; il dénonça l'intrusion de la politique dans les établissements d'Etat et l'indiscipline qui gagnait de plus en plus leur clientèle ; bref, il se livra à une série de critiques impitoyables et parfaitement fondées, que la *Justice* de Clemenceau se permit le lendemain de signaler malignement à l'attention de Ferry. Voulait-on avoir une garantie contre les abus d'entrepreneurs de baccalauréat ? Mais n'y avait-il pas, disait-il, la confiance des pères de famille, le succès officiellement constaté, l'estime publique qui s'attache à une institution d'enseignement ? Quel est donc le principal intéressé, bon juge en la matière, sinon le père qui s'impose de lourds sacrifices pour l'éducation de ses enfants ? Compayré, porte-parole du ministre Ferry, ayant enfin prétendu que le gouvernement voulait par cette loi s'opposer à un enseignement hostile à la société moderne, Mgr Freppel répondait : « Sommes-nous en rébellion contre elle ? Ah ! si par là vous entendez l'individu sans Dieu, l'école sans Dieu, la justice sans Dieu, le mariage sans Dieu, la famille sans Dieu, l'Etat sans Dieu, vous êtes dans le vrai. Nous sommes à cet égard absolument réfractaires, irréconciliables. Mais si par société moderne vous entendez la société civile telle qu'elle doit exister au XIXe siècle avec le progrès régulier, normal, légitime des idées, des mœurs, de l'opinion, loin d'y être hostiles, nous y applaudissons dans ce qu'elle a de bon et de généreux. »

Le discours de Mgr Freppel ayant recueilli l'éloge des journaux même de gauche, comme l'*Evénement* et la *République Française* de Gambetta, le ministre Ferry, pour dissiper les inquiétudes et le flottement de la majorité, se crut obligé d'affirmer, la main sur le cœur et le mensonge sur les lèvres, qu'il n'en avait jamais voulu à l'enseignement privé, et qu'en particulier en proposant cette loi de capacité, non seulement il respectait le principe de la liberté d'enseignement, mais encore il travaillait à développer, à élever la concurrence de rivaux dont l'Université avait besoin, ce qui arracha à Mgr Freppel cette interruption de dégoût : « En vérité c'est trop fort ! »

Vaincu sur la présentation de la loi, il se retrouve aux prises sur la discussion des articles

[1] *Officiel* du 4 juillet 1930. A cette formule de Viviani nous pouvons ajouter cette autre de Sembat : « L'école sans Dieu est l'école contre Dieu : nous n'y pouvons rien, c'est la force des choses ! » et celle d'Aulard : « Nous voulons détruire la religion. »

avec son fallacieux antagoniste qu'il harcèle pour lui arracher quelques lambeaux de liberté. Il peut obtenir qu'à la dénomination d'écoles privées donnée aux collèges on substitue celle d'enseignement libre, « comme la seule juste et qui répondît véritablement à l'idée » ; il parvient à faire abaisser de quelques années d'âge et de stage la dispense du certificat d'aptitude pédagogique, mais il échoue dans la question des Petits Séminaires qu'il demandait de ne pas astreindre au régime draconien voté pour les collèges libres. Ferry exhumant les vieux textes législatifs et ramassant les armes rouillées de l'ancien régime, l'avait mis en demeure, lui et ses collègues de l'épiscopat auxquels il le priait de s'en référer, ou d'accepter le droit commun ou de revenir aux lois de garantie de 1814 et de 1828 : limitation du nombre des élèves, interdiction de recevoir des externes, obligation de porter l'habit sacerdotal à 14 ans et régime spécial pour le baccalauréat [1].

Dans le vote sur l'ensemble de la loi, les députés de l'extrême-gauche s'étaient abstenus ou même avaient mêlé leurs voix à celles de la droite. Mgr Freppel en garda quelque espoir, et quand le projet vint en seconde lecture, il se livra à une critique cinglante du certificat d'aptitude pédagogique que Ferry, d'accord avec la Commission, avait enfin défini comme une « constatation de la capacité professionnelle, » mot vague et élastique qui, d'après lui, cachait une inutilité ou un piège ; il demanda de quel droit on imposait au personnel de l'enseignement libre ce qu'on n'exigeait pas du personnel universitaire, puis ayant rappelé une parole de Ferry contre le monopole direct de l'enseignement : « Il y a, disait-il en fixant le ministre, une autre manière de l'établir, c'est d'entourer l'enseignement libre d'un tel luxe de précautions, d'exigences, de formalités, de règlements, de conditions, qu'il lui sera moralement impossible de naître et de subsister. Les auteurs du projet de loi adoptent de préférence cette méthode comme étant, sinon la plus franche, du moins la plus sûre. C'est à cela que tend l'établissement du certificat d'aptitude pédagogique. »

Mgr Freppel, excédé de cette tactique de sycophante qui se continuait à jets continus pendant le ministère Ferry, écrivait quelques mois plus tard dans son journal l'*Anjou*, à propos de l'ouverture du premier lycée de filles à Paris : « Cet homme a vraiment toutes les audaces et toutes les hypocrisies. Un beau matin nous apprenons qu'il a placé la nouvelle clinique de la faculté de Médecine sous le vocable de S. Luc. Aujourd'hui c'est le nom de Fénelon donné à un lycée de filles. Qu'est-ce que le pieux et docte archevêque de Cambrai peut avoir de commun avec le capharnaüm que M. Jules Ferry va installer dans la capitale de la France, » Fénelon dont les idées dans son beau livre sur l'*Education des filles* « est l'antithèse complète, absolue, le contrepied » de celles qu'on inaugure avec un programme indigeste, tracé pour des futurs médecins et destiné à façonner des libres-penseuses ? Mais il s'agit simplement, pour ce tenant de l'athéisme, de tromper les parents en mettant le nom d'un évêque au portail d'un établissement sans Dieu et sans religion.

« Cette fourberie — car c'en est une — rentre parfaitement dans la tactique que nous ne cessons de dénoncer comme la plus dangereuse de toutes. Les révolutionnaires de l'école de Gambetta et de Ferry cherchent par tous les moyens possibles à tromper les populations en les empêchant d'ouvrir les yeux. Ils s'abstiennent de rien faire qui puisse impressionner trop vivement le public pour ne pas amener une réaction violente ; ils le conduisent tout doucement et pour ainsi dire les yeux fermés jusqu'au fond de l'abîme. Chaque jour ils font un pas en avant dans l'œuvre infernale qui consiste à déchristianiser la France, mais pour ne pas effaroucher la génération présente qui est trop imbue des idées chrétiennes, ils procèdent lentement et méthodiquement [1]. »

Le fameux article 7, intercalé comme une provocation inattendue au milieu d'une loi sur l'enseignement supérieur, avait soulevé le pays tout entier et Ferry son auteur avait toujours devant les yeux les scènes de barbarie auxquelles avait donné lieu son exécution parmi les résistances des catholiques. Aussi était-il devenu circonspect à l'égard des personnes, et quand le sectaire Madier de Montjau vint à la Chambre lui intimer l'ordre d'interdire le droit d'enseigner au clergé en masse, il refusa d'obéir, en alléguant qu'une fois entré dans la voie de la proscription, il ne serait pas logique de s'arrêter, qu'on serait entraîné dans la persécution à outrance et qu'on en viendrait à fermer, non plus les seules écoles, mais les églises où le prêtre enseigne en chaire et dans les confessionnaux. « Pourquoi, disait-il, voulez-vous enlever aux prêtres le droit d'enseigner ? C'est parce qu'ils enseignent des doctrines qui vous inquiètent. Mais prenez garde ! En mettant le clergé hors la loi, vous n'aurez pas raison de ses doctrines, et quand vous serez débarrassés, comme vous dites, des ecclésiastiques qui enseignent, la logique vous conduira à vous débarrasser aussi des laïques catholiques qui enseignent à côté d'eux. Qu'est-ce que cela, Messieurs, sinon la guerre au catholicisme tout entier ?... Notre politique à nous est anticléricale, soit ; mais elle ne sera jamais antichrétienne. Nous avons, au point de vue anticlérical, fait beaucoup et à peu près tout ce qui est possible. Nous avons reconquis

[1] Le projet comportait aussi un nombre déterminé de bacheliers et de licenciés de nature à effrayer certains évêques qui, pris au dépourvu comme Mgr Sebaux, auraient préféré un régime spécial pour les Petits Séminaires, moins dur que celui de Ferry. Mgr Freppel avait prévu cette loi depuis longtemps et chaque année, à la réunion des évêques protecteurs de son Université, il les engageait, sans grand succès sauf à Rennes et Nantes, à mettre comme lui des prêtres à Angers pour se préparer à la licence. La loi votée, Angoulême, Luçon, Tulle, Blois, Orléans, etc., lui demandent des professeurs.

[1] L'*Anjou* du 19 octobre 1883 : *Le lycée Fénelon à Paris.*

l'indépendance de l'Etat, nous avons créé l'école laïque... »

« Pas encore dans son intégralité, » pensaient les purs, les francs-maçons et Paul Bert, l'âme damnée de Ferry, qui rappelaient à ce temporisateur effrayé par les responsabilités du pouvoir et par l'opinion, que des prêtres et des religieux enseignaient encore dans cette école qu'on voulait bien appeler laïque. Leur présence n'était-elle pas une contradiction, même un scandale? On n'avait pas chassé Dieu de l'école, on n'en avait pas arraché le crucifix, pour y supporter des soutanes et des cornettes ! Il fallait exclure de l'enseignement d'Etat non seulement les congréganistes non autorisés, mais les autorisés à résider en France et le clergé séculier.

Cet ostracisme inséré par Ferry sur l'ordre des Loges dans un article du projet d'organisation de l'enseignement primaire fut vivement combattu par Mgr Freppel en février 1884 : il montra tout ce qu'il y avait d'odieux, de contradictoire et d'injuste dans une disposition qui consentait à garder en fonction, tant qu'on n'était pas en mesure de les remplacer, des maîtres jugés indignes d'enseigner, à qui on refusait le bénéfice de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui porte que tous les Français sont admissibles aux emplois publics, sous le fallacieux prétexte qu'ils sont prêtres ou religieux. Il repoussa ensuite les raisons, aussi fausses et ridicules qu'odieuses, alléguées pour leur enlever les écoles communales. En octobre 1886, lorsque le projet revint à la Chambre en seconde lecture, Mgr Freppel insista particulièrement sur ce motif d'exclusion tiré des doctrines contre lequel s'était élevé Ferry lui-même en répondant à Madier de Montjau ; il montra que ce prétexte dangereux conduisait à exclure tous les catholiques eux-mêmes de l'enseignement primaire. Car enfin, disait-il en substance, tous les instituteurs catholiques ont un Supérieur en dehors de l'administration civile, et en cas de conflit entre la loi divine et la loi humaine, tous sont également tenus, selon le mot de l'Evangile, d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. En bonne et saine logique, l'article laïcisant le personnel enseignant devait être ainsi libellé : « Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel non catholique. » Conséquence extrêmement grave, menace perpétuelle suspendue sur la tête de ceux qui veulent rester fidèles à leur foi et demandent de ne pas être traités comme des parias dans un pays où les athées et les francs-maçons peuvent arriver à tous les emplois publics. »

L'avenir s'est vite chargé de montrer si les craintes de Mgr Freppel, traitées de chimères par Ferry, étaient justifiées. Nous en sommes arrivés à un moment où l'on pourchasse les malheureuses « Davidées » coupables de subir « une initiation religieuse, » d'aller à la messe, et où la Ligue de l'Enseignement somme le ministre de ne plus nommer directrice d'Ecole normale une catholique pratiquante, de ne pas donner des postes à des institutrices soumises religieusement au Pape, « car c'est l'unité de vie toute entière qui compte. »

II

Dans cette dernière bataille qui acheva de constituer l'école laïque, « le pilier d'airain de la République, » Mgr Freppel s'était trouvé aux prises avec Goblet, le nouveau ministre de l'Instruction publique. Ferry était tombé depuis plus d'une année à propos de « sa politique d'expansion au dehors » dont il parlait aussi haut que de « son anticléricalisme au dedans, » dès avant son arrivée au pouvoir. Une première fois déjà en 1881 il avait dû abandonner la présidence du Conseil, discrédité par son expédition de Tunisie à laquelle Mgr Freppel, avec toute la droite, s'était opposé parce qu'il la jugeait entreprise sans motif sérieux, contre des Kroumirs fantômatiques, « dans une contrée où dominait incontestablement l'élément italien et qui pouvait avoir pour résultat de créer entre la France et l'Italie surexcitée un antagonisme dont il craignait fort que l'avenir vînt à montrer la suite. » Lorsqu'en 1883 fut amorcée l'expédition du Tonkin, il se montra d'abord hésitant, ballotté entre une adhésion et un refus. Il vote d'abord un crédit supplémentaire pour le service du Tonkin, puis dix jours plus tard, après la mort du commandant Rivière, lorsque la Chambre se prononce pour une expédition à une immense majorité, il s'abstient avec vingt-huit de ses collègues de la droite, sous l'emprise de cette pensée qu'on allait avoir la guerre à trois mille lieues de la mère-patrie et qu'il ne faut jamais engager légèrement un pays dans une expédition lointaine, car il est toujours difficile de prévoir jusqu'où l'on peut être conduit par l'engrenage des opérations. Il se défie aussi de Bismarck qui, dans ses journaux officieux, afin d'avoir le champ libre en Europe et d'éparpiller nos forces, fait sans cesse miroiter aux yeux de Ferry l'appât d'un vaste empire en Extrême-Orient, aussi facile à prendre aux Pavillons Noirs que la Tunisie aux Kroumirs [1].

Mais en décembre la situation est changée. Nous sommes en guerre avec la Chine et Ferry, président du Conseil, a pris le portefeuille des Affaires Etrangères ; bien décidé à agir avec vigueur, il a fait nommer l'amiral Courbet au commandement de nos forces militaires en Extrême-Orient, et le général Campenon, ministre de la guerre, a promis de n'envoyer au Tonkin que des renforts empruntés à l'infanterie de marine ou aux corps stationnés en Algérie. Aussi le

[1] « Aujourd'hui, écrit l'évêque-député, 15.000 hommes en Tunisie et, en cas de guerre continentale, 30.000 pour soutenir l'insurrection qu'on ne manquerait pas de provoquer ; demain 5 ou 10.000 hommes dans le Tonkin sans compter la perspective d'une guerre toujours possible avec un empire de 200 millions d'habitants, et ainsi de suite. Vraiment c'est trop de lauriers à la fois que vous nous souhaitez. A cette politique d'expansion nous préférons la politique de recueillement qu'avait suivie la Prusse après la bataille d'Iéna et la Russie après la guerre de Crimée » (*Anjou* du 19 septembre 1883).

9 décembre Mgr Freppel, avec six membres de la droite, vota le crédit de cinq millions demandé par Ferry pour le service du Tonkin. Aussitôt après, le nonce et l'archevêque de Paris vinrent lui exprimer leur étonnement et la pénible impression qu'ils avaient ressentie du vote de la droite. C'est pourquoi lorsque, dix jours après, Ferry demanda un nouveau crédit de vingt millions, Mgr Freppel se crut obligé d'expliquer son vote. Après avoir bien spécifié que sa déclaration ne comportait aucune approbation de la manière dont l'expédition avait été engagée et conduite, il exposa les raisons d'ordre religieux et patriotique pour lesquelles il voulait la soutenir en votant les crédits demandés par le gouvernement, et il conclut sur ces belles paroles : « Quand le drapeau de la France est engagé par un vote du Parlement, personne n'a plus à se demander quelles sont les mains qui le tiennent : c'est le drapeau de la France, il faut le suivre. »

Ce patriotique langage fut accueilli à gauche et au centre par de vifs applaudissements, tandis que des bancs de la droite restée jusque-là silencieuse part ce mot plus méchant que spirituel à l'adresse du prélat qui quittait la tribune en y laissant sa calotte : « Pardon, Mgr, vous avez oublié votre chapeau. » Cette flèche du Parthe, reproduite par la presse, insinuait que l'évêque avait en vue, pour avoir ainsi parlé, un certain chapeau cardinalice sans titulaire, et, davantage encore, l'archevêché de Tours, vacant par la mort de Mgr Colet. C'est la seule chose à laquelle il a été sensible, comme il l'avoue au comte de la Bouillerie, son intime ami, dans une lettre que nous avons sous les yeux : « Voilà, écrit-il, une injustice qu'on aurait pu m'épargner : elle prouve combien bas l'on est descendu dans le parti monarchique. Il me semble, comme il aurait dû sembler à tout le monde, que j'aurais suivi une autre voie depuis quatorze ans, si j'avais voulu prendre le chemin des honneurs. » Il se console d'ailleurs par la quantité de lettres de félicitations qu'il reçoit, mais s'afflige pour l'honneur « des *droitiers* qui ont ainsi donné la mesure de leur intelligence politique. Ce n'est pas ainsi qu'on froisse l'armée et le gros de la nation, à qui n'est pas encore venue l'idée de décamper devant des Chinois. Je pourrais vous montrer des lettres d'évêques et de généraux qui ne sont pas tendres pour ces singuliers royalistes. Si c'est ainsi que l'on espère rallier les esprits à la cause monarchique, on se trompe beaucoup. Heureusement le comte de Paris, mieux avisé que ses partisans, n'a pas manqué d'approuver hautement mon discours. Que l'expédition de Chine ait été mal conduite, c'est une autre question et je n'ai pas *mâché châtaigne* au ministre sur ce point ; mais battre en retraite, exposer à la barbarie 500.000 chrétiens, ruiner toutes nos missions catholiques de l'Orient, devenir la risée de l'Europe, c'est à quoi je n'ai pu me résoudre pour le seul plaisir de faire une niche à Ferry. »

Et c'est pourtant cet homme qui vient de lui faire reverser au Trésor 17.500 fr. qu'un arrêt inique du Conseil d'Etat l'avait obligé à restituer comme fruit du cumul de traitement comme évêque et député [1] ; c'est ce Ferry qui a relancé à la Chambre le projet de loi sur les incompatibilités parlementaires, dirigé contre l'évêque-député qu'on a juré de mettre à la porte ; Ferry qui l'a déféré au Conseil d'Etat comme d'abus pour une Lettre pastorale vieille de huit mois ; Ferry enfin qui, malgré des promesses faites au Souverain Pontife, continue de retenir les religieux hors de France et de ne pas restituer les traitements volés au clergé. Si Mgr Freppel ne cesse de se défendre, lui et l'Eglise, contre la tyrannie du ministre anticlérical, il le soutient toujours et au besoin le morigène dans sa politique extérieure. Dans une interpellation durement menée, il lui a reproché d'avoir sacrifié à l'Angleterre les intérêts de la France en Egypte [2], et voici qu'il intervient en sa faveur à propos de Madagascar où le gouvernement est résolu à maintenir tous nos droits, entraînant après lui dans le scrutin la majorité de la droite. Enfin, quand en novembre 1884 arrivent à propos du budget les interpellations relatives au Tonkin, l'évêque jette dans la discussion le poids de sa parole et expose les raisons pour lesquelles il est partisan du développement colonial de la France, et de l'occupation permanente et définitive du Tonkin en particulier.

Au vote final il se trouve, comme l'année précédente, presque seul de la droite à voter les crédits demandés, et les royalistes à la remorque de Paul de Cassagnac lui reprochent amèrement d'épauler Ferry, au moment même — c'est l'évêque lui-même qui en fait la remarque — où il essaie de le renverser sur le mode de scrutin du Sénat : « Vous voyez, écrit-il à un ami, comme je suis le *souteneur* de Ferry ! Mais, dans les questions d'honneur et d'intérêt national, je ne connais que la France. Je voterai contre le ministère présent et contre les ministères futurs de la République dans toutes les questions où la fortune du pays ne sera pas engagée ; mais vis-à-vis de l'étranger, il n'y a que la patrie : c'est ainsi que je comprends la politique. » Des témoins ont rapporté qu'au moment du vote, Ferry s'était présenté à lui pour le féliciter et le remercier : « Je n'aurais jamais cru, Mgr, que j'en viendrais un jour à estimer un évêque comme je vous estime. Vous êtes un vrai patriote, un grand Français. » Et l'évêque, choqué, scandalisé presque de recevoir un éloge de cet ennemi mortel de la foi, protesta aussitôt : « Ce n'est pas pour vous, croyez-le bien, que j'ai parlé, c'est pour la France, pour nos soldats et nos missionnaires. »

[1] Le gouvernement s'en était aperçu deux ans après, et Mgr Freppel écrit : « On ne m'a même pas fait grâce des intérêts. Et le juif Meyer publie dans le *Gaulois* qu'on m'a fait remise de la somme après une prétendue entrevue que j'aurais eue avec Ferry. »

[2] « Je viens, écrit-il alors, d'administrer une volée de bois vert à Ferry qui a lâché la France, comme on n'avait jamais vu faire depuis l'affaire Pritchard sous le gouvernement de Juillet. »

Ferry ainsi rebuté et remis à sa place, ne s'était pas choqué. Il fit pressentir Léon XIII au commencement de janvier 1885 sur le choix de Mgr Freppel pour l'un des chapeaux cardinalices vacants. Le Saint-Père ne demandait pas mieux. Mais quand l'évêque fut prévenu de cette négociation, il pria qu'on n'y donnât pas suite, ne voulant pas que la pourpre romaine eût l'apparence de récompenser une campagne toute désintéressée. Nous avons même lieu de croire qu'il fit encore davantage. D'après une lettre adressée à Dom Couturier avant qu'il ait eu vent de l'affaire du cardinalat, il était bien décidé à renvoyer en 1886 son voyage *ad limina*, mais à la fin de février il se ravisa tout à coup et partit pour Rome, désireux peut-être, comme l'insinuèrent les méchantes langues, « d'y suivre à la trace M. de Falloux qui l'y avait précédé, à travers les méandres du Vatican, afin d'en effacer les traces, » mais aussi sans doute afin de prier le Saint-Père de ne pas donner suite au dessein de Ferry sur sa personne, ayant subodoré dans cette affaire menée par un homme retors un double but : celui de l'honorer et de l'écarter de la Chambre, — un cardinal, prince de l'Eglise, n'eût pu continuer d'y siéger, — de cette Chambre d'où la loi des incompatibilités désormais vouée à un échec certain ne pouvait le sortir.

Au lendemain même de son retour à Rome, l'évêque-député avait trouvé la majorité ferryste en guerre contre lui à propos des menses épiscopales et des bourses des séminaires; il s'était encore une fois élevé hautement contre un projet de budget gouvernemental de 600 millions en vue de bâtir des écoles neutres, c'est-à-dire antireligieuses, pour achever la ruine de l'enseignement libre, quand se présenta pour lui l'occasion inopinée de montrer comment, toujours dressé contre le mauvais Ferry des coups contre l'Eglise, il restait ferme dans sa détermination de soutenir la politique coloniale. Au moment où le ministre attaqué pour son expédition du Tonkin allait triompher en annonçant une victoire décisive, le général de Négrier télégraphia qu'une offensive ennemie l'avait obligé de battre en retraite. Interpellé alors par les radicaux Granet et Clemenceau, auxquels s'était joint Raoul Duval de la droite, il n'obtint qu'une majorité de 29 voix, parmi lesquelles celle de Mgr Freppel, seul de la droite; puis le 29 mars une dépêche du général en chef, Brière de l'Isle, annonça l'évacuation de Lang-Son par l'armée française « battant en retraite devant la grande supériorité numérique des Chinois. » La nouvelle aussitôt connue à Paris y jeta la stupeur et la consternation. Ferry s'effondra à la Chambre sous les coups portés par la droite et l'extrême-gauche qui le nommait fièrement quelques jours auparavant « le ministre de l'irréligion, » abandonné même par ses amis du centre, Ribot en tête, qui en ce temps-là déjà avaient plus l'habitude de voler au secours du vainqueur ministériel que du vaincu.

Le lendemain Mgr Freppel écrivait : « Quel triste spectacle donné par un pays qui ne sait pas envisager une situation périlleuse, mais nullement désespérée [1]. Même sous le règne de Louis-Philippe, après le désastre du premier siège de Constantine, on n'avait pas vu un pareil affolement. » Il expliquait ensuite pourquoi il n'avait pas voulu, à la remorque des Cassagnac et des Clemenceau, contribuer à la chute de Ferry, qui dans la circonstance ne pouvait qu'enfler l'orgueil de la Chine et augmenter ses prétentions. « Avec Ferry, ajoutait-il, le budget des cultes était assuré [2], tandis que nous voilà lancés dans l'inconnu avec un ministère où la gauche radicale et l'extrême-gauche auront le verbe haut. » Ce ministère, constitué le 5 avril sous la présidence du sectaire Brisson, partisan de la Séparation, fit voter les crédits demandés par Ferry pour le Tonkin et annonça aussi des pourparlers de paix engagés avec la Chine. Et Mgr Freppel écrivait à ses amis, Chavanon, directeur de l'*Océan* de Brest, Poirier, directeur de l'*Anjou*, et le comte de la Bouillerie :

« La paix n'est pas une *fumisterie,* comme le clament les soi-disant royalistes de la Chambre, mais une réalité. Nous allons avoir le Tonkin, malgré les monarchistes et grâce aux républicains. Quelle honte pour notre parti ! Ah ! si les républicains avaient un vrai talent, comme ils nous écraseraient ! Comme ils tireraient parti de cette absence complète de sagacité et de patriotisme !... Tout le beau rôle est de leur côté. Quelle faute !

« Il ne suffit pas de répéter sur tous les tons : l'impudent Ferry, l'immonde Ferry, etc.; cet homme impudent et immonde vaut à son pays une possession vaste comme la France... Il fallait en prendre notre part de bénéfice. Je l'ai fait autant qu'il était en moi, mais personne ne m'a suivi, pas même M. de Mun, qui vient de prononcer à la tribune quelques paroles insensées, en se laissant emballer par l'opinion des salons de Paris, à la suite de M. de Broglie et des hommes du 16 mai. J'en suis navré. C'est donc à la République que nous devrons, malgré les royalistes, la continuation de la politique suivie à l'égard du Tonkin par Louis XVI et M. de Montmorin. Que je suis heureux d'avoir mis de côté dans cette question tout intérêt de parti pour m'en tenir à l'intérêt national et à l'intérêt religieux ! Mais qu'est-ce pour ces gens-là que l'avis d'un évêque qui peut se vanter d'avoir vu clair dès le principe dans la question du Tonkin ? Les politiques du Jockey-Club peuvent-ils jamais se tromper ? »

Dans la séance du 30 mars, Ferry n'avait échappé à une mise en accusation demandée par la droite et l'extrême-gauche qu'à une majorité de 135 voix, et pour se soustraire à l'universelle impopularité qui s'attachait à son nom, — Ferry le Tonkinois, — il avait accompli un voyage en Italie et à Rome. Réélu néanmoins dans les Vosges aux élections législatives d'octobre, il déploya un grand zèle à la Chambre avec ses amis Brice, Récipon et Spuller, — c'est Mgr Freppel qui lui

[1] Le fameux désastre de Lang-Son se réduisait en définitive à une perte de cinq tués et quarante blessés.

[2] « En cela, écrivait Mgr Freppel dans l'*Anjou* du 7-8 avril, plus homme d'Etat que beaucoup d'autres, Ferry avait été amené par la pratique des affaires à cette conclusion qu'une pareille mesure serait funeste à la France. »

rend ce témoignage [1], — pour empêcher l'invalidation des députés conservateurs du Finistère, que leurs concurrents républicains comptaient obtenir à l'aide d'un dossier formidable contre le clergé et des protestations venues surtout du Léon. Le « Tonkinois » était toujours reconnaissant à Mgr Freppel de sa persistante attitude dans la question coloniale. Comme toute la France, il avait lu l'admirable oraison funèbre de l'amiral Courbet prononcée à Abbeville et y avait trouvé une justification retentissante de sa politique visant à « créer une France d'outre-mer, à prolonger la patrie sous d'autres latitudes, à y porter sa langue, son influence, sa religion » : politique, avait dit Mgr Freppel, « qui s'imposerait encore avec la nécessité, alors même qu'elle ne parlerait pas au cœur de tout Français par sa noblesse et par sa grandeur. »

Cependant la Chambre avait toujours ses mêmes anticoloniaux impénitents, et lorsque le 21 décembre Mgr Freppel soutint de sa parole de feu les nouveaux crédits demandés par le ministère Brisson, aussi résolu que celui de Ferry, il fut encore une fois en butte au mépris et aux impertinences des membres de la droite, dont l'un des plus violents le traita « d'évêque dévoyé, d'aumônier de la République. » Son discours, admirable de bon sens, de courage et de patriotisme, se terminait sur ce défi jeté à ceux qui n'avaient pas cessé de le contredire, de l'insulter et de le renier comme l'un des leurs : « Messieurs, nous disparaîtrons quelque jour de cette enceinte, vous et moi ; je ne sais pas ce qu'il adviendra de notre mémoire, étant données l'injustice et les passions des hommes. Mais je m'applaudirai toujours, et j'espère que l'on me saura gré plus tard, d'avoir plaidé du haut de cette tribune, avec les intérêts de l'empire français, la cause de l'humanité et de la civilisation. » Le ministère ne l'emporta qu'à quatre voix de majorité, grâce à l'évêque qui mêla encore une fois son vote à ceux de Ferry et de Paul Bert. Et ce fut alors dans la presse de droite un beau tapage, d'autant plus bruyant que l'opposition avait failli l'emporter, cependant qu'à l'évêché d'Angers venaient s'accumuler des monceaux de lettres de félicitations, « à tirer les larmes des yeux et prouvant qu'il y avait encore une France. Que m'importent, écrivait alors Mgr Freppel à Chavanon, les injures des habitués du *Bal des Bêtes ?* Jamais ils n'ont su faire vibrer la corde de l'honneur national. Ah ! si M. le comte de Chambord vivait encore, vous auriez entendu quelques fiers et nobles accents sortir de sa bouche. Mais quant à ces jouisseurs du Jockey-Club et à ces *copains* de Morny, dont tout le courage consiste à insulter un évêque..., jamais la France ne voudra du joug abaissé de ces gens-là. Leur intelligence vaut leur caractère : ils ne connaissent pas même le premier mot de la question. Ils devraient au moins suivre l'exemple de M. de Mun et s'abstenir, pour laisser aux républicains la responsabilité de l'entreprise [1]. Mais non, ils aiment mieux se faire prisonniers de Clemenceau et de Rochefort. »

Cependant la droite avait fini par lâcher ses dangereux alliés, et au milieu de 1887 elle soutint un cabinet composé des amis de Ferry sous la présidence de Rouvier qui avait conclu un accord tacite avec elle par l'entremise du baron de Mackau. Spuller, l'ancien ami intime de Gambetta qu'il avait cherché à détourner de l'anticléricalisme, avait le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes, « moins mauvais que ses collègues au point de vue catholique, » écrivait Mgr Freppel au directeur de son journal l'*Anjou*, en priant qu'on ne le maltraite pas trop. « Nous avons voté pour ce ministère malgré ses déclarations défectueuses, parce que autrement nous assurions le retour d'un ministère Floquet-Boulanger, c'est-à-dire le triomphe du radicalisme à l'intérieur et la guerre à l'extérieur... Nous n'avons fait que ce que nous pouvions faire. » C'était, en somme, un ministère Ferry « sans Ferry » comme on disait alors, et il avait les sympathies relatives de Rome et du Nonce en France. Les anticléricaux ne s'y trompaient pas, et à la revue du 14 juillet à Paris la foule accueillit le ministre de la guerre qui avait exilé Boulanger comme commandant de corps à Clermont-Ferrand, aux cris de : « Vive Boulanger ! A bas Ferry ! [2] »

Bien que le ministère Rouvier, sans cesse assailli par la gauche, ne donnât pas aux catholiques toute la satisfaction qu'ils en attendaient, Mgr Freppel resta constamment d'avis de le soutenir. Mais les événements furent plus forts que lui. Bientôt survint le scandale du trafic des décorations perpétré par Wilson, gendre du président Grévy, et sous le coup d'une émotion publique qu'on ne peut plus imaginer aujourd'hui où nous sommes blasés, le ministère Rouvier fut renversé le 19 novembre, sur la proposition de Clemenceau et de l'extrême-gauche, entraînant la grande majorité de la droite, que les objurgations de Mgr Freppel — ce sont ses propres paroles — n'ont pu arrêter. Avec une vingtaine de ses collègues, lui-même, approuvé plus tard par Rome et le comte de Paris, « a refusé de s'associer à cette coalition » qu'il appelle « une sottise et un crime à la veille de la discussion du budget des cultes et de l'ambassade du Vatican, déjà supprimés par la Commission, et qui vont être mis en péril par l'avènement d'un ministère radical, obligé de donner des gages à la gauche. »

De même il ne lui eût pas déplu de voir rester à la présidence de la République « un vieillard dé-

[1] Lettre à Chavanon, 30 novembre 1885.

[1] Pourtant cette abstention de M. de Mun peina et humilia un certain nombre de ceux qui étaient associés à son œuvre des Cercles, si l'on en juge d'après les lettres écrites à Mgr Freppel. D'ailleurs lui-même, peu fier de son attitude, écrivit à Eugène Veuillot une lettre que celui-ci qualifie de « plaintive, » et dans sa Revue l'*Association Catholique*, il essaie de justifier son abstention en se montrant partagé entre les considérations des adversaires de la politique coloniale et ses sentiments personnels si conformes à ceux de Mgr Freppel.

[2] Dans un discours prononcé à Epinal et qui fut reproduit partout, Ferry traitait Boulanger de « Saint-Arnaud de café-concert. »

sormais déconsidéré, démonétisé, sous lequel le travail de décomposition du régime se serait bien mieux fait que sous un nouveau président qui pourra galvaniser le gouvernement et lui rendre des années de vie. La présence du beau-père de Wilson à l'Elysée, écrivait-il, fait admirablement les affaires de la monarchie. » Mais Grévy ayant été obligé de démissionner, Mgr Freppel désigna immédiatement, pour le remplacer, Jules Ferry, en désaccord encore une fois avec la droite, qui porta son choix sur le général Saussier, et il écrivit au directeur de l'*Anjou* les raisons de ce choix qu'il préférait à celui de Freycinet, candidat des gauches. La principale, ajoutée à des raisons politiques et patriotiques [1], était celle-ci : « Ferry président, c'est le budget des cultes maintenu, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat éloignée pour longtemps, tandis que de Freycinet livrera ces grands intérêts aux radicaux dont il sera le prisonnier, sans compter que sa qualité de protestant entraînera la révision du Concordat, aux termes de l'article 17. Ferry, ajoutait-il, est l'auteur de l'article 7, mais c'est de Freycinet qui a contresigné les décrets d'expulsion, et les a exécutés en partie avec Ferry : ils sont de ce chef *ex-æquo*, *Arcades ambo*. L'un est protestant, l'autre mauvais catholique. Nos pères ont fait la Ligue pour empêcher un protestant d'arriver au trône de France ; leurs descendants ne peuvent pas porter un protestant à la première magistrature du pays, ce serait un fait inouï en France. »

Les radicaux voulurent à tout prix écarter Ferry et ameutèrent la capitale. Paris se couvrit d'affiches où était rappelé son rôle de maire affameur en 1871, et la population fut invitée à se révolter pour empêcher la nomination de Ferry-Famine, Ferry-Tonkin, Ferry esclave de Bismarck, Ferry vendu au Vatican. « S'il avait pu rester une ombre de doute sur la nécessité de voter pour Ferry, écrivait Mgr Freppel au lendemain de cette journée, la canaille de Paris s'est chargée de la dissiper. Freycinet c'est Paris abandonné, livré aux boulangistes et aux déroulédistes flanqués de Louise Michel et d'Eudes. Ce misérable nous livrera par peur et par faiblesse à tous nos ennemis. Si vous voyiez la rage des radicaux contre Ferry, vous n'hésiteriez pas à comprendre que j'ai pris le parti de la sagesse. Il n'est pas dans mon caractère de ne pas m'affirmer. Quand j'ai une opinion j'en prends la responsabilité hautement... Qu'importent les clameurs ? Un fait est incontestable : d'après l'article 17 du Concordat, l'avènement de Freycinet exige la révision de cette convention. Or qui ne voit, à moins d'avoir un triple bandeau devant les yeux, que vouloir réviser le Concordat en ce moment c'est le détruire, étant donnée la rage des radicaux contre cet acte pontifical ? Comment veut-on qu'un évêque ne soit pas ému de ce danger au nom du clergé ? Or ne pas voter pour Ferry, c'est épauler Freycinet. Je ne sors pas de là et personne ne m'a répondu là-dessus. Voilà ce qu'il faut dire au clergé. Cet argument ne touche pas nos gentilshommes qui ont cinquante mille livres de rente [1]. »

On connaît l'issue de cette crise présidentielle. Clemenceau, suspectant le loyalisme de son ancien protégé Boulanger dont Freycinet lui semblait ne devoir être que le prisonnier, chercha un candidat moins compromis, même opportuniste, qui pût à cause de son nom être préféré à Ferry. Il le trouva dans une des dynasties républicaines, celle des Carnot, et se répandit partout en disant : « Je vote pour Carnot. » Et Carnot fut élu. Ferry rentra dans le silence, d'où il ne sortit que pour combattre l'influence grandissante de Boulanger et appuyer de ses votes les ministères successifs dans leur politique coloniale. Le 28 février 1889, il y eut une interpellation sur l'Indo-Chine et l'opposition essaya de prouver que notre situation, à l'heure présente, y était plus grave et plus troublée que jamais. Mgr Freppel soutint le ministre en envisageant la question à son vrai point de vue, celui des intérêts de la France et de l'Eglise, sur lesquels Mgr Puginier et les évêques missionnaires ne cessaient de l'éclairer. Mais il allait à l'encontre du programme des droitiers, anticoloniaux impénitents et qui comptaient jouer encore une fois du Tonkin aux proches élections législatives contre les opportunistes du parti Ferry. Ils se montrèrent plus insolents que jamais à l'égard de leur collègue. Les interruptions se succédaient sans discontinuer, outrageantes et parfois ignobles, selon des témoins [2]. Celles que relatent l'*Officiel* n'en donneraient, paraît-il, qu'une faible idée, et cependant elles sont assez inconvenantes : « Vous êtes en plein opportunisme... Vous êtes plus Tonkinois que les Tonkinois... Allez donc là-bas comme cardinal, vous y ferez la pacification... Montez au Capitole avec M. Jules Ferry... Vous êtes applaudi par l'auteur de l'article 7. Vous fraternisez avec M. Jules Ferry. » Et ce dernier de répondre : « Cela ne prouve qu'une chose, c'est que nous sommes tous les deux de bons patriotes. »

Cette simple remarque si juste de Ferry avait exaspéré la droite. De divers côtés on lui cria : « Osez donc monter à la tribune, M. Ferry ! Venez donc défendre votre œuvre ! » L'interpellé ne releva pas sur-le-champ le défi qu'on lui portait, mais quelques mois plus tard, pour couronner une campagne de presse et de discours dans laquelle on l'avait présenté comme l'idéal de l'homme d'Etat et de gouvernement, comme seul

[1] « Freycinet a livré l'Egypte à l'Angleterre : c'est un lâcheur capable de toutes les faiblesses. Ferry peut avoir commis des fautes à l'extérieur, mais il a donné à la France la Tunisie et le Tonkin. »

[1] Ce programme fut développé dans l'*Anjou* du 30 novembre : *Il faut voter pour Ferry*. Mais Mgr Freppel dut insérer dans l'*Univers* du 1er décembre un démenti à la *Gazette de Cologne*, au *Matin*, à la *Justice* et à la *Lanterne*, qui avaient répandu le bruit qu'il avait été mandé à l'Elysée avec l'archevêque de Paris, et qu'il prônait l'élection de Ferry sur des instructions et même des ordres venus du Vatican, dont il n'était que le porte-parole.

[2] De Penboch' dans *Demain, Réponse à la Fin d'un monde* d'Edouard Drumont, et Paul Bosq, dans *Voyage autour de la République*.

capable de donner au pays la paix religieuse, il prononça à la Chambre un grand discours programme. Il y fit naturellement l'apologie de son œuvre scolaire, particulièrement dans l'enseignement primaire, en montrant qu'elle avait réalisé le plan d'instruction de Condorcet et « des immortels hommes de la Révolution, à qui il était alors un peu de mode, à cent ans de distance, de reprocher l'avortement de beaucoup d'espérances. » Cette pointe était dirigée contre Mgr Freppel, dont l'immense succès de la brochure sur la *Révolution française* avait consterné le parti républicain [1]. Celui qu'il prenait ainsi à partie était absent, retenu à Angers pour présider l'Assemblée régionale d'Anjou, de Touraine et du Maine, où, d'après Goblet, « il avait déclaré la guerre aux républicains. » Ferry, continuant de s'attaquer à un absent, repoussa avec dédain comme une argutie métaphysique — c'était son expression — l'argument que le prélat avait opposé à la neutralité de l'école, et il présenta la laïcité scolaire comme commandée par l'évolution historique de la société. Dressé sur son pilier d'airain de l'école, il ne regrettait rien, ne se repentait de rien, ne voulait sur ce point accorder à la droite ni acte de contrition ni retour en arrière. Et cependant il ajoutait d'un ton conciliant, presque mielleux, qu'il regrettait la division qui s'en était suivie, et pour mettre fin aux querelles religieuses et donner la paix à l'Eglise, il offrait le maintien du budget des cultes, un régime plus souple, plus libéral, plus approprié à l'état de nos mœurs pour les associations religieuses, et enfin des adoucissements et des tempéraments dans l'application des lois scolaires.

Bien que marquant un recul de l'adversaire, ces concessions parurent insuffisantes à la droite, et elles avaient surtout contre elles d'être proposées par Ferry et de venir trop tard. C'est ce que lui répondit M. de Mun dans un discours d'une éloquence enflammée et rapide, d'une impitoyable sévérité, aux applaudissements répétés de la droite. A cette époque en effet les conservateurs avaient contracté une alliance électorale avec les boulangistes, et Mgr Freppel, d'abord très opposé au général Boulanger, venait de se rallier à lui par discipline, sans partager l'espérance et l'enthousiasme du clergé [2]. Si le succès ne répondit pas à l'attente des catholiques, du moins eurent-ils la satisfaction de voir Ferry, « l'homme de la loi scélérate, dont le nom n'était prononcé qu'avec des larmes par les mères, » répudié par ses électeurs vosgiens. Du reste, la disparition momentanée de Ferry ne changea rien à la marche des affaires. Si sa politique coloniale fut poursuivie à Madagascar et au Tonkin, son œuvre de déchristianisation par l'école se continua sans trêve, et Mgr Freppel, intervenant à propos des incidents de Vicq dans la Haute-Marne en juin et à propos du budget en octobre 1890, ne put obtenir aucune modification à la loi de laïcité, regardée comme intangible par les modérés d'alors, Poincaré, Félix Faure et Léon Say [1]. Bon gré mal gré la loi scélérate allait accomplir son œuvre et dépasser les bornes que Ferry avait cru pouvoir lui assigner, pour devenir internationaliste et nier la patrie après Dieu. Le temps était déjà loin où il osait dire : « Nous n'avons pas encore en France l'idée de ce que peuvent être et de ce que seront dans l'avenir les fêtes d'une religion qui n'a pas de dissidents, la religion de la patrie [2]. »

* *

Dans une séance de la Chambre en octobre 1882, Jules Roche rappelait avec horreur la phrase fameuse prononcée à Reims en juillet précédent par l'archevêque de Cambrai : « La loi nouvelle sur l'enseignement primaire est plus funeste à la France que la guerre de 1870, et, si ce régime dure encore dix ans, la France sera pourrie jusqu'à la moelle ; elle sera rayée du rang des nations civilisées. » Et Mgr Freppel avait interrompu l'orateur de la gauche en lui criant : « C'est la pure vérité ! » A la fin de sa vie il put juger déjà des premiers ravages que l'école athée avait portés dans la France chrétienne, et il disait de Ferry avec une profonde conviction de douleur : « Que cet homme a fait de mal à notre pays ! » Il a su rendre justice au ministre colonial, au « Tonkinois, » comme l'appelaient dédaigneusement ses adversaires, bien qu'il s'impatientât parfois de voir qu'on identifiât la politique coloniale avec Ferry [3] ; mais l'auteur de l'art. 7 et des lois scolaires lui a toujours inspiré une vive répulsion, ainsi que celui qui l'a le plus poussé dans cette œuvre de mort, Paul Bert, lui aussi grand colonial. Quand en janvier 1886 celui-ci fut nommé gouverneur général de l'Annam et du Tonkin, il avait dit à Mgr Freppel qu'il allait là-bas non pas

[1] *La Révolution française à propos du centenaire de 1789*, paru le 5 janvier 1889, et qui en était à sa vingt-cinquième édition, traduit en italien, en espagnol et en allemand. Lorsque Mgr Freppel fut rentré à la Chambre, Spuller en l'abordant lui dit : « Mgr, qu'avez-vous fait ? Je vous répondrai. » Il fit paraître en effet en 1896 : *Hommes et choses de la Révolution*

[2] Dans la correspondance de Mgr Freppel, on voit comment il est allé au général Boulanger à son corps défendant, craignant toujours qu'il amenât la guerre. Quant à ses avances faites à la religion l'évêque n'y avait qu'une demi confiance. Que pensait Rome du général ? Pour le savoir, Mgr Freppel s'était adressé à Mgr Puyol ancien chapelain de Sainte-Geneviève, alors supérieur de Saint-Louis des Français, qui lui répondit : « Dans les régions du Vatican, on lui est peu favorable. Quand on y traite de cette question, on voit apparaître le même sourire qui signifie : « Allons, voilà les Français qui sont encore en *ribote*. » Il faudra que la République devienne bien méchante pour qu'on se résigne à lui montrer rigueur. En attendant les gens qui affichent la prétention de la mettre à bas peuvent aller crier ailleurs. On n'y tolère pas les cris séditieux ni violents ; on y fait de la politique, et ce n'est pas avec les révoltés qu'on peut négocier. Si le boulangisme y est accueilli, ce sera le lendemain de son complet succès, pas une minute avant.

[1] M. Poincaré déclara hautement au nom du parti républicain que pas un centime ne serait retranché aux dépenses folles qu'entraînait la gratuité, et Félix Faure dit : « N'attendez pas de la majorité républicaine de la Chambre qu'elle abroge jamais les lois scolaires... Elle entend ne pas toucher à une œuvre dont la République a le droit d'être fière. » Pas d'étatisme dit à son tour Léon Say, mais « la laïcité de l'Etat. »

[2] Discours de Nancy, 11 août 1881.

[3] Le 13 février 1888, il s'écriait à la Chambre : « La politique coloniale ! A vous entendre, on dirait en vérité que c'est M. Jules Ferry qui l'a inventée. Elle a été la politique de ce pays à toutes les grandes époques de son histoire. »

en ennemi de l'Eglise, comme aurait pu le faire croire son passé, mais en ami des missionnaires, et il avait tenu sa promesse ; cependant quand au lendemain de sa mort, en novembre de la même année, le président du Conseil demanda à la Chambre de voter un crédit pour célébrer aux frais du Trésor « les funérailles de ce grand citoyen, » Mgr Freppel rendit hommage à celui qui venait de tomber victime du devoir envers la patrie et qui avait gardé vis-à vis des missionnaires une attitude impartiale, bienveillante même et symp thique. « Mais, ajoutait-il, nous catholiques, nous ne saurions oublier que M. Paul Bert a été, en France, l'un des principaux promoteurs de cette malheureuse campagne contre tout ce que nous aimons, » l'un des artisans de l'école laïque en particulier avec Ferry.

C'est que ce mal affreux infligé à notre pays est de ceux que ni la mort de nos adversaires ni le temps lui-même ne sauraient effacer de notre souvenir, parce que c'est de leur part le crime inexpiable, dirigé contre ceux dont le Sauveur a dit que, plutôt que de les scandaliser, il vaudrait mieux se voir attaché à une meule de moulin au cou et être précipité dans la mer. Aussi comme on comprend et comme on approuve la parole de M. Groussau, refusant de commémorer le centenaire de Ferry et le cinquantenaire de son œuvre de laïcité : « Que d'autres s'associent à cette célébration. Leurs jours de fête seront pour nous des anniversaires de deuil. »

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Marguerite ARON. *Un animateur de la jeunesse au XIIIe siècle.* **Vie, voyages du Bienh. Jourdain de Saxe,** *Maître ès-arts à Paris et Général des Frères Prêcheurs de 1222 à 1237.* Introduction par le P. Mandonnet. O. P. — In-8 de 396 p., 20 f. — Paris, Desclée, de Brouwer et Cie.

Voici une étude historique d'un intérêt captivant et qui jette une lumière remarquable non seulement sur la vie, les voyages, les œuvres du second Maître Général des Frères Prêcheurs, mais encore sur l'activité scientifique du début du XIIIe siècle et sur la robuste croissance de l'Ordre de S. Dominique. On apprendra ici à « connaître, par un livre bien informé et agréablement écrit, une belle page d'histoire du plus beau siècle de l'Europe chrétienne » *(Introduction,* p. 16).

D'entente avec l'Eglise romaine, S. Dominique avait constitué l'Ordre des Prêcheurs avec une précision étonnante et une pareille rapidité. A sa mort (6 août 1221), l'institution nouvelle était fermement fixée dans son but et dans les moyens propres à l'atteindre ; déjà elle s'étendait sur toute l'Europe. Mais l'œuvre n'avait encore que quatre ans d'existence, et il fallait la consolider.

S. Dominique, avec la prévoyance qui le caractérise, avait su recruter des lieutenants capables de le seconder dans la haute administration de l'Ordre. Déjà Matthieu de France avait été désigné pour fonder le couvent de St-Jacques à Paris. Réginald, doyen du Chapitre de St-Aignan d'Orléans et ancien professeur de l'Université de Paris, est une autre figure qui s'impose. Son ardeur apostolique, son art du gouvernement, sa puissance d'attraction sur la jeunesse des écoles semblent le désigner pour prendre la succession de Dominique. Dieu ne le voulait pas : Réginald, après avoir opéré des merveilles à Bologne, revient à Paris continuer son œuvre sur un champ d'action qui lui est depuis longtemps familier. Mais là, presque dès son arrivée, il succombe. Toutefois, il a eu le temps d'accueillir dans la nouvelle milice des Prêcheurs un maître célèbre de l'Université, qu'avait déjà remarqué Dominique lors de son passage à Paris l'année précédente (1219) : Jourdain de Saxe.

C'est cet homme qu'après la disparition du fondateur, le Chapitre général des Frères Prêcheurs (Paris, 1222) plaça unanimement à la tête de l'Ordre, bien qu'il n'en portât l'habit que depuis deux ans. Grâce à cet homme prédestiné, c'est la continuation, c'est l'intensification de l'œuvre de Dominique. La culture doctrinale exceptionnelle de Jourdain lui permet de réaliser au pied de la lettre le programme que comporte le titre officiel de son Ordre. L'*Ordo Prædicatorum,* en effet, représente l'activité et l'autorité enseignante de l'Eglise, soit à l'égard du peuple chrétien, soit à l'égard des clercs députés eux-mêmes à la conduite des fidèles. En imposant ces titres et les obligations qu'ils impliquent à l'institution dominicaine, pour assurer par elle un apostolat doctrinal efficace, l'Eglise romaine avait ouvert une carrière immense aux nouveaux Prêcheurs, et l'étendue de l'entreprise n'avait d'égale que le nombre et la gravité des obstacles à vaincre.

Devenu Maître général, Jourdain est en présence d'un champ illimité. Il n'ignore pas les obstacles qui surgiront sur sa route ; mais il est de taille à les surmonter. Il avait la foi qui transporte les montagnes ; mais il avait aussi la certitude que les concours humains, et notamment celui de l'Eglise, ne lui manqueraient point ; il possédait aussi l'expérience des hommes, un premier essai de gouvernement, une parole persuasive, une grande dextérité dans la conduite des affaires. Désormais sa vie sera commandée par les exigences de sa charge : il assurera par lui-même l'exécution de toutes les initiatives, de toutes les mesures prises par les deux Chapitres généralissimes tenus à Paris en 1228 et 1236. Et c'étaient des initiatives et des mesures telles que depuis l'Ordre n'en a jamais connu de semblables : elles avaient pour but d'appliquer les lois réclamées par la croissance et les rapides progrès de l'Ordre. Les Chapitres généraux se tiendront alternativement à Paris et à Bologne, qui sont comme les deux foyers qui règlent et commandent les déplacements du Maître général, puisque celui-ci doit, à moins d'empêchement absolu, les présider chaque année.

Paris et Bologne sont d'ailleurs, depuis la naissance des Prêcheurs, les deux principaux théâtres de leur activité, parce que c'est là que se sont concentrées, plus qu'ailleurs, les écoles de la chrétienté au cours du XIIe siècle. Chaque année, Jourdain de Saxe consacrera un temps notable à évangéliser les universitaires et à attirer un grand nombre d'entre eux, maîtres et étudiants, dans les rangs de l'Ordre. C'est sous son gouvernement que les Prêcheurs obtiendront (1227) deux chaires de théologie à l'Université de Paris, et c'est encore lui qui instituera à Paris l'usage des conférences religieuses du soir pour les jeunes gens des écoles, les dimanches et jours de fête.

A ce travail de recrutement de sa famille spirituelle, le Maître général ajoute celui de son établissement à travers la Chrétienté. S'il n'a pu visiter toutes les maisons de son Ordre, il a du moins, par ses relations personnelles, préparé en bien des cas l'installation des Prêcheurs en des villes où leur prédication n'avait

pas encore été entendue. S'il n'eût tenu qu'à lui, aucune province n'aurait échappé à la présence de son zèle et de son dévouement : n'est-ce pas pour avoir voulu porter à ses fils de la Terre Sainte la consolation de sa visite, qu'il périt dans un naufrage près de Ptolémaïs (1237) ?

Mlle Aron a su reconstituer avec beaucoup d'art littéraire et de science historique cette vie intéressante. Aussi bien, les documents ne manquent pas sur Jourdain de Saxe. Grâce à eux, nous pouvons même — chose rare pour les hommes de son époque, — pénétrer assez avant dans l'intimité de sa personne. Une importante série de lettres, adressées par Jourdain à la Bienh. Diane d'Andalo, est précieuse à cet égard. Ces lettres, que l'auteur a précédemment traduites et publiées (in-16 de 132 p., avec notes historiques et annexes) sont riches d'informations historiques et nous révèlent les replis profonds de l'âme de Jourdain, ses qualités, son caractère.

On aimerait connaître l'état exact de la culture intellectuelle de cet universitaire qui en a amené tant d'autres à l'Ordre des Prêcheurs. Mais on se heurte ici à un gros problème, dont la solution certaine nous échappe. Sans doute, dans le *De Initiis Ordinis Prædicatorum*, consacré par Jourdain à l'histoire de S. Dominique et aux premiers lustres de son Institut, le Maître se révèle comme un remarquable lettré. Mais était-il aussi le grand mathématicien de son époque, connu sous le nom de Jourdain de Némore (Jordanus Nemorarius) ? L'identification des deux personnages a ses partisans, surtout en Allemagne. Mlle Aron se rallie nettement à cette solution qui, malgré sa vraisemblance, n'est encore qu'une hypothèse. Le P. Théry (*Dict. de Théol. cath.*, t. VIII, col. 1574) n'est pas aussi affirmatif qu'elle veut bien le dire, et l'opinion négative du P. Denifle et de Bosmans garde sa valeur. Dans l'*Introduction*, le P. Mandonnet ne se prononce pas et se contente de faire valoir les avantages de la solution préconisée par l'auteur.

A cette intéressante étude historique, Mlle Aron a su rattacher avec un art consommé quelques notices concernant les personnages qui gravitent autour de Jourdain de Saxe. Nous avons déjà nommé Matthieu de France et Réginald, doyen de St-Aignan, qui y occupent la place digne de leur rang. L'histoire de la Bienh. Diane d'Andalo et la correspondance que Jourdain entretint avec elle y mettent une note singulièrement attrayante. Le bon Everard de Langres (honoré lui aussi comme Bienheureux) nous touche par sa fidélité à Jourdain. Puis il y a les anecdotes piquantes ou instructives : l'épreuve spirituelle du frère Bernard, l'origine du chant du *Salve Regina* après Complies, l'étonnement satisfait du bon cardinal Jacques de Vitry en face de la « nouvelle religion », le règlement des dépenses occasionnées par l'agrandissement du couvent St-Jacques ; la fondation du couvent de Chartres, etc. Il y a surtout l'évocation de toute la vie intellectuelle de l'époque, avec, brossée en quelques traits sûrs et caractéristiques, l'esquisse des figures les plus représentatives de ce mouvement : le pape Honorius III, le cardinal Ugolin devenu postérieurement Grégoire IX, Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, Hugues de Romans et Hugues de St-Cher, Haymon de Faversham, Robert Grossetête, Roland de Crémone, etc. Deux tables, l'une des noms propres de personnes, l'autre des noms propres de lieux, permettent de retrouver facilement tous les passages où l'intérêt s'est ainsi concentré.

L'auteur s'est constamment maintenu entre l'érudition pure et la simple vulgarisation. La partie références et discussions techniques est allégée ; mais les indications bibliographiques et critiques résumées surtout en fin de volume sont suffisantes pour permettre aux initiés de recourir aux sources documentaires. En somme, excellent travail, auquel doit être réservé le succès qu'il mérite.

Madame Justine de Monie, en religion Mère Marie-Justine de l'Ange Gardien, *Supérieure générale des Dames de la Sainte-Famille.* — Un vol. in-8 de XII-365 p., 30 f. français. — Bruxelles, Albert Dewit.

Le 10 juillet 1930, nous avions le plaisir de signaler aux lecteurs de l'*Ami* (p. 440-41) la biographie que M. le chan. Mahieu, professeur à la Faculté de théologie de Lille, lauréat de l'Académie française, venait de consacrer à M. Libert, originaire de Cambrai, vicaire général de Rouen. Aujourd'hui, le même auteur fait revivre devant nous une Supérieure générale morte il y a vingt ans environ, et suivant sa méthode, qui est la bonne, il le fait en ressuscitant une époque à l'occasion d'un personnage.

L'action de Mère Marie-Justine dans sa Congrégation et sur l'orientation de l'enseignement libre et de l'éducation féminine justifie amplement l'importante biographie consacrée à la décrire ; pour ce faire, M. Mahieu a disposé d'importants documents ; on lui a donné libre accès à des archives secrètes que tout Institut religieux conserve jalousement comme un bien de famille ; il a su si bien s'assimiler les renseignements de tous ordres, mettre à profit les ressources diverses, qu'on croirait en le lisant voir et agir au sein de ses pensionnats et au milieu des luttes de son temps Mère Marie-Justine. Et les deux lettres placées en tête du volume émanant, l'une de S. E. le cardinal Granito di Belmonte, l'autre du cardinal Van Roey, n'attestent pas seulement l'hommage rendu par des témoins oculaires aux qualités éminentes et aux vertus religieuses de Mère Marie-Justine, elles disent aussi que son historien a bien su la comprendre et l'a fidèlement dépeinte.

Celle qui devait être durant plus de vingt-cinq ans, de 1883 à 1909, Supérieure générale de l'Institut de la Sainte-Famille, naquit le 15 décembre 1847, dans une condition très modeste. Elle perdit sa mère à l'âge de deux ans. C'est à une cousine au cœur tout à fait maternel, Mlle Léonie de Monie, qu'elle dut de faire ses études au pensionnat que venaient d'ouvrir à Thielt les demoiselles Van Biervliet, fondatrices de l'Institut des Dames de la Sainte-Famille, pour faire l'instruction et l'éducation des jeunes filles de la classe aisée. Justine se révéla dès la première heure comme une enfant des plus heureusement douées ; elle avait une piété profonde et simple, un esprit distingué, un jugement sûr, un cœur généreux. Il était inévitable que le germe de la vocation religieuse vînt à fructifier dans une telle âme, et de fait, après avoir examiné et mûri son projet, accordé à son insigne bienfaitrice la consolation de jouir quelque temps de sa présence, Justine sollicita, le 12 novembre 1868, son admission au noviciat de la Sainte-Famille. Elle avait reçu, disait-elle, son éducation d'une manière trop providentielle pour ne pas éprouver l'obligation d'en faire profiter d'autres âmes ; elle voulait se donner à Dieu poussée par ce double attrait qu'exerce sur les âmes nobles et généreuses la virginité unie à la maternité spirituelle.

Son noviciat ne fit que confirmer les espérances que l'on avait en elle.

Devenue à Thielt religieuse enseignante, elle s'y révéla tout de suite comme une éducatrice incomparable, et par le génie qu'elle avait de l'enseignement, et par la bonté attirante avec laquelle elle gagnait le cœur de ses élèves. Son passage de quelques années, 1868-1874, suffit pour donner aux études une forte et durable impulsion.

Dès 1874, Mère Marie-Justine était envoyée à Louvain pour suppléer et remplacer, malgré son âge encore bien jeune, une Supérieure malade. Elle s'acquitta de sa tâche avec tant de tact, de docilité religieuse, d'esprit surnaturel, qu'elle se concilia vite tous les esprits et tous les cœurs. Là, elle exerça durant neuf ans sur les religieuses, les maîtresses, les élèves

et les anciennes élèves une influence pédagogique et religieuse si considérable qu'elle prit dans la ville même et dans sa congrégation une place de plus en plus importante, si bien que rien ne se faisait sans qu'on eût au préalable sollicité son avis, qu'elle donnait toujours avec mesure, sans jamais critiquer les Dames Fondatrices si parfois elles croyaient devoir passer outre. Aussi, quand Mme Mélanie fut forcée par l'âge de résigner ses fonctions, le 7 novembre 1883, elle le fit en faveur de la Supérieure de Louvain. L'autorité ecclésiastique ratifia son choix, et aussi la Congrégation quand, à partir de 1895, elle fut conviée à élire sa Supérieure générale.

Mise à la tête de son Institut, Mère Marie-Justine s'inspira si parfaitement de l'esprit des fondatrices, qu'elle avait intimement connues, elle continua si bien leur œuvre qu'en vérité elle doit être considérée comme l'organisatrice de sa Congrégation. C'est elle qui lui a donné son siège définitif par l'acquisition d'Helmet, près de Bruxelles, où elle transporta maison-mère et noviciat ; c'est elle qui a codifié les règles et coutumes et en a poursuivi l'approbation à Malines et à Rome ; c'est elle qui a entouré la maison-mère de tout un cortège d'œuvres (école gratuite, cours d'adultes, retraites fermées) qui ont fait de sa Congrégation une véritable providence pour le hameau d'Helmet.

Son influence en dehors de sa Congrégation ne fut pas moindre. Elle s'exerça sur l'enseignement libre en Belgique, et tout particulièrement sur l'enseignement féminin moyen, qui correspond à ce que nous appelons chez nous l'enseignement secondaire. Elle fonda une Ecole normale de régentes, la première du genre ; elle la fit reconnaître par l'Etat, si bien que les jeunes filles pourvues de son diplôme purent enseigner dans les établissements officiels. Elle sollicita alors des Evêques et des Congrégations religieuses l'envoi de sujets qui seraient assurées, sous sa pieuse direction, de conquérir des brevets sans exposer en quoi que ce soit leur vie religieuse. Elle multiplia les démarches officielles auprès des personnages influents avant le vote des lois concernant l'enseignement ou avant la rédaction des décrets d'administration publique ; elle se préoccupa de la composition des jurys d'examen, afin que les élèves de l'enseignement libre aient toutes garanties d'impartialité, et l'on avait en telle estime son Ecole normale de Thielt que sur sept professeurs de l'enseignement libre qui furent membres du jury, six appartenaient à ce corps enseignant.

Mère Marie-Justine avait donc déjà obtenu un beau succès, mais elle n'était pas femme à s'en contenter tant qu'elle verrait encore d'autres perfectionnements souhaitables ou possibles. Les programmes d'enseignement étaient trop touffus, ils surchargeaient la mémoire au dépens du développement de l'intelligence, et surtout ils commettaient cette erreur, que nous faisons nôtre chaque jour davantage en France, d'imposer les mêmes études littéraires et scientifiques aux jeunes gens et aux jeunes filles. Il fallait donc à tout prix obtenir des modifications profondes dans les programmes scolaires. Mère Marie-Justine s'y employa avec beaucoup d'activité et de savoir-faire, et elle en imposa aux autorités par une compétence à laquelle il fut maintes fois rendu hommage, même par les bureaux du ministère. Ses vues sur l'enseignement de la littérature, de l'histoire, de la philosophie surtout finirent en partie par prévaloir ; les programmes furent élagués ; les enfants se formèrent le goût littéraire et le style moins par des appréciations de manuels que par un contact direct avec les bons auteurs, lus et commentés devant eux par leurs maîtresses ; en histoire, ils apprirent à dégager des faits les grandes lois et les institutions ; en philosophie surtout, ils donnèrent une place plus grande à la psychologie et aux applications multiples que ses données pouvaient leur suggérer dans la vie de chaque jour, et spécialement dans l'éducation des enfants.

On voit par là quel important service Mère Marie-Justine rendit à l'éducation féminine pour le présent et pour l'avenir. Elle désirait que cette éducation, qu'elle faisait si familiale dans ses maisons, fût en rapport avec le rôle assigné par Dieu à la femme dans la famille et dans la société. De même qu'elle ne voulait pas que les institutrices qu'elle formait dans son école de régentes perdissent le type féminin, de même elle voulait aiguiller vers la vie pratique, sans pour cela négliger les fortes études, les jeunes filles de la société qui lui étaient confiées. Formées par elle ou dans ses maisons selon ses directives, elles seraient capables plus tard de diriger intelligemment leur maison, d'administrer leurs propriétés, surtout d'élever leurs enfants, et comme les ouvrages à l'aiguille et les soins du ménage sont des occupations dont aucune personne du sexe ne saurait être ignorante, si instruite fût-elle, à côté des classes proprement dites, elle créa les sections de Sainte-Marthe, où les grandes élèves et celles qui avaient fini leurs études pouvaient s'initier à l'économie domestique. C'étaient des écoles ménagères où les enfants avaient en mains tous les services de la maison ; sous la direction de leurs maîtresses, elles y préparaient les repas, entretenaient le mobilier, lavaient et repassaient le linge, raccommodaient les vêtements et apprenaient à en confectionner. Et, détail intéressant à noter, pour apprendre les jeunes filles à proportionner plus tard leur train de maison sur leurs revenus, elles devaient, non pas seulement enregistrer les dépenses au fur et à mesure qu'elles étaient faites, mais les régler sur leurs ressources, c'est-à-dire sur le prix global de leurs pensions acquittées d'avance. Si le côté pratique l'emportait, cela va de soi, dans ces écoles ménagères, l'enseignement par le livre n'en était pas tout à fait banni ; il était représenté par des cours de droit usuel, de comptabilité, de médecine domestique et d'hygiène, de puériculture, de pédagogie enfantine.

Plus que jamais se fondent de nos jours des écoles de ce genre ; la crise de domesticité qui sévit partout montre qu'elles répondent à un véritable besoin ; il est à souhaiter que celles qui existent s'inspirent des principes et de la méthode de Mère Marie-Justine.

Inutile de dire, pour conclure, que la Supérieure générale des Dames de la Sainte-Famille n'aurait pas exercé une telle action sur son époque, sur sa Congrégation et sur ses élèves, si Dieu ne l'avait dotée de ces qualités naturelles éminentes qui s'épanouirent merveilleusement sous l'influence de son esprit de foi, de sa confiance absolue en la Providence, de sa docilité parfaite aux moindres directives des autorités ecclésiastiques. Les honneurs et les succès n'étaient pas plus capables de l'éblouir que les contrariétés ou les insuccès de la décourager ; c'était uniquement auprès de Dieu ou de ses représentants qu'elle cherchait lumière, conseil et force. Les vues surnaturelles qui lui furent si profitables dans la direction de sa Congrégation expliquent également ses succès comme éducatrice. Tout dans ses pensionnats : méditations, lectures spirituelles, chants liturgiques, cantiques, explications des cérémonies, ornementations de la chapelle, contribuait à la formation et à l'ascension des âmes ; les sanctions devaient être rares, n'avoir jamais l'aspect pénitentiaire ; mais être acceptées ou sollicitées par l'enfant comme une réparation. Enfin, toute l'action des maîtresses ne devait avoir d'autre but que de faciliter et de seconder l'action du prêtre ; elle ne devait jamais, même par des moyens détournés, tendre à se substituer à elle.

M. le chanoine Mahieu nous avait dépeint un éducateur émérite en Mgr Baunard, ancien Recteur des Facultés catholiques de Lille ; félicitons-nous et remercions-le qu'il ait fait revivre sous nos yeux une femme de haute intelligence et de grand cœur, une âme supérieure dont les leçons méritent d'être écoutées et retenues non pas seulement par l'Institut aux

destinées duquel elle a si brillamment présidé, mais encore par toutes nos Congrégations de femmes et tout spécialement par celles qui sont vouées à l'enseignement des jeunes filles de la classe aisée. Cette biographie n'est pas de celles dont la lecture peut être limitée à une famille religieuse, ni même à une nation.

Notre-Dame de Lourdes, par ses premiers chapelains, PP. Sempé et Duboé. Introduction par A. Larrouy. — In-12 de 320 p., orné de magnifiques gravures, 14 f. — Paris, Letouzey.

Ce nouvel ouvrage tranche sur toute la littérature de Lourdes. Le fond n'est autre que la « Petite Histoire de N.-D. de Lourdes », écrite par le P. Duboé en 1868-1869, et demeurée jusqu'à ce jour inédite. Le P. Duboé avait été donné comme adjoint au P. Sempé, quand les religieux de N.-D. de Garaison furent chargés d'organiser l'œuvre de Lourdes (mai 1866). Rien d'étonnant donc qu'écrite si près des événements et par un auteur en contact immédiat avec les premiers témoins des faits miraculeux, la « Petite Histoire » soit un vrai chef-d'œuvre. On y trouve, en un style limpide, le récit détaillé des apparitions et une vue rapide des événements qui suivirent jusqu'en 1869. Deux chapitres ont été particulièrement développés : Bernadette après les apparitions, et l'inauguration de la crypte. On y a ajouté le discours du P. Duboé à l'inauguration de la crypte et du culte dans le sanctuaire (21 mai 1860), et le récit de la mort et des funérailles de Bernadette (1879).

La publication de cette *Histoire,* précédée d'une magistrale introduction par le P. Larrouy, rendra justice aux deux hommes, trop oubliés, qui, par leur sainteté, leurs souffrances, leur ardent et discret apostolat, ont été les dignes instruments de l'Immaculée et les premiers initiateurs de l'œuvre de Lourdes.

Emile Gabory. **L'Angleterre et la Vendée d'après des documents inédits.** — Tome II : *Granville. Quiberon. L'île-d'Yeu.* — In-8 de 320 p., 22 f. — Paris, Perrin.

Voici le second volume du nouvel ouvrage de M. Gabory (voir *Ami* 1930, p. 478). Le récit est ici dominé par la lamentable affaire de l'île d'Yeu, qui est la suite et, dans un autre genre, le digne pendant du désastre de Quiberon.

D'ailleurs, Quiberon trouve d'abord un épilogue dans l'exécution des émigrés capturés. Ce serait une erreur de penser que tous les fusillés étaient des nobles ; plus d'un tiers de noms roturiers sont consignés dans les listes officielles (publiées par M. Gabory en appendice). Ces massacres eurent pour conséquence immédiate de provoquer l'indignation des populations vendéennes. Jusqu'alors, il y avait une certaine noblesse dans la lutte, engagée pour la défense de principes sacrés ; désormais, sous la poussée des sentiments de vengeance et de fureur, le choix des moyens importera peu : on voudra vaincre.

Cette volonté de la victoire échoua, on le sait. A quoi faut-il imputer cet échec ? Aux divisions qui ne cessèrent d'exister entre chefs de Chouans et de Vendéens, entre Puisaye, Charette et Stofflet ; et aux hésitations, à la timidité, peut-être même faudrait-il dire, tout au moins en ce qui concerne le futur Charles X, à la lâcheté des princes.

Tout d'abord, notons l'antagonisme du comte de Provence et du comte d'Artois ; puis, quand Louis XVIII succèdera nominalement à Louis XVII, hésitation du nouveau roi à venir en Vendée se mettre à la tête de ses fidèles. Il déléguera à cet effet son frère, le comte d'Artois, hier son adversaire. Après avoir maudit l'Angleterre et appelé de ses vœux le secours de l'Espagne, Louis XVIII fera volte face : il délaissera l'Espagne et se tournera vers l'Angleterre. Mais il était tenu en suspicion par les Anglais. C'est d'Artois qui marchera à la tête des troupes vendéennes pour la libération de la France et la récupération du trône des Bourbons. En effet, d'Artois vint sous la protection des Anglais... jusqu'à l'île d'Yeu !

Les sources inédites auxquelles puise M. Gabory lui permettent de restituer au comte d'Artois l'attitude qui fut vraiment la sienne, bien différente de celle que lui a prêtée une légende indulgente. Cette attitude n'est point en sa faveur. Laissant croire aux vaillants qui se dévouent pour la cause de sa Maison royale, qu'il va débarquer, prendre la tête du mouvement, les conduire à la victoire et à l'honneur, d'Artois négocie en secret son retour en Angleterre et sollicite de Pitt l'ordre de revenir. Inconscience ou lâcheté ? Peu importe, le futur roi de France ne sort pas grandi de l'aventure.

Son retour en Angleterre marque le déclin de la lutte contre la République. L'impression produite à l'Etranger est déplorable ; en France, c'est, du côté des chefs royalistes, chez Charette surtout, l'indignation, le découragement, les résolutions désespérées. Mais la légende est déjà accréditée : l'Angleterre seule est rendue responsable de l'attitude du Prince ! Un à un, les chefs vendéens mourront, et leurs troupes se dissocieront d'elles-mêmes. Il y a bien encore des soubresauts, provoqués par des espoirs passagers ; mais l'alliance des Vendéens et de l'Angleterre est morte. On verra encore des complots particuliers ; mais Bonaparte, dont l'étoile se lève déjà sur le ciel de la France, saura, plus habile que Hoche, les dissiper facilement.

Nous assistons encore à la fin de l'entreprise ténébreuse de l'Agence royaliste, que Louis XVIII ne cessa cependant de protéger aveuglément. On nous dit comment Puisaye, un des rares survivants de l'épopée, dut partir en Angleterre disqualifié. « Epopée », oui, certes, du côté de ceux qui se battirent et firent ce qu'ils estimaient être leur devoir ; mais lamentable tissu de combinaisons plus ou moins louches et maladroites de la part des princes et des émigrés. M. Gabory n'est dur pour personne. Il accorde à chacun les circonstances atténuantes méritées ; mais il dit la vérité entière. La dernière page mérite d'être citée ; elle résume parfaitement la situation :

« Ce ne furent ni l'honneur, ni le sang anglais qui coulèrent à Quiberon et en Vendée, mais son or ; il coula à flots. Certes, il est permis de faire à l'Angleterre le reproche de ce que son sang ne fut jamais mêlé à celui de ses amis vendéens et bretons ; pourtant, ce n'est pas elle surtout qu'il faut accuser, nous l'avons déjà dit, c'est son Roi. C'est ce roi George, buté, jaloux, peu intelligent, chez qui une pensée dominait toutes les autres : abaisser la Maison des Bourbons. Et quand on aura nettement marqué la grande responsabilité du monarque anglais, il sera équitable, en terminant ce récit, de redire que l'Angleterre ne fut pas la seule responsable.

« Il est permis de penser aux torts du futur Louis XVIII lui-même, à son aversion irréductible envers *l'ennemi héréditaire,* aversion qui le lança dans la folle entreprise de restauration par l'Espagne et qui surtout lui fit accorder une aveugle confiance aux aventuriers de l'Agence royaliste de Paris. Ce monarque, pourtant, plus tard si clairvoyant, si habile, alors encerclé, circonvenu, trompé, leur laissa la bride sur le cou, et non associé, certes, à leurs agissements perfides, il en subit les conséquences. C'est à eux qu'il faut impliquer le désastre de Quiberon ; mais sa restauration à lui en fut peut-être retardée de vingt ans.

« Le comte d'Artois, sensiblement moins doué naturellement, saisit mieux que son frère l'obligé devoir des temps nouveaux : faire table rase des vieilles haines. Cependant, à son tour, il se montra inférieur aux rudes tâches qu'imposait le but poursuivi. Chez lui, les intentions heurtées aux difficultés demeuraient à